

RÉFÉRENDUM ET CONSULTATIONS DIRECTES – 1/2

CONSTATS

- **Les consultations directes du peuple sont trop rares**
 - Le peuple n'est pas assez souvent consulté sur les grandes orientations politiques du pays : voter pour un candidat à la présidentielle ne veut pas dire qu'on valide sans réserve toutes les idées qu'il porte sur tous les sujets
 - Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, existe le référendum d'initiative partagée qui nécessite le vote par un cinquième des parlementaires d'une proposition de loi puis sa signature par 10% du corps électoral soit environ 4,5 millions de citoyens. Le Président convoque ensuite un référendum si le Parlement n'a pas examiné de texte similaire dans un délai de 6 mois.
 - Ces conditions sont tellement restrictives qu'aucune procédure de ce type n'a été entamée depuis la réforme
- **Les référendums ne posent pas les bonnes questions**
 - Le problème des référendums est que l'on ne répond souvent qu'à une seule question : le résultat dépend donc de qui définit la question, des choix qui sont proposés, de la complexité de la question, etc.
 - Par exemple, les citoyens n'avaient pas une compréhension suffisante des enjeux européens et des institutions de l'UE lors du référendum de 2005 sur la Constitution européenne
- **Les citoyens se sentent dépossédés du pouvoir politiques et insuffisamment associés à la décision**

PRÉCONISATIONS

- **Faciliter la mise en œuvre de référendums (différentes options)**
 - Instaurer le référendum d'initiative citoyenne, avec un quorum pour assurer la validité du vote, afin de redonner du pouvoir au peuple sur les grandes décisions
 - Faciliter le référendum d'initiative partagée, en revoyant les seuils notamment la signature de 10% du corps électoral
 - Rendre contraignant le résultat d'un référendum pour éviter d'avoir une décision imposée comme le traité de Lisbonne malgré le refus en 2005 de la Constitution européenne
 - Consulter régulièrement le peuple par référendum afin de normaliser le recours à la démocratie directe : s'ils sont consultés plus souvent, les citoyens auront moins recours au vote sanction pour dire leur mécontentement et répondront vraiment à la question posée
 - Rendre obligatoire la tenue d'un référendum pour toute modification de la Constitution
- **Améliorer la définition des questions posées lors des référendums**
 - Trouver un mécanisme pour définir collectivement, en impliquant l'ensemble des citoyens, la formulation de la question posée. Cela pourrait passer par des débats préalables comme le Grand débat et via des outils numériques
 - Simplifier les questions posées lors des référendums, en mettant en avant les grandes orientations politiques plutôt que les aspects techniques des décisions proposées

(suite)